Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Rajeb 1446
10 Janvier 2025

N° 4

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **50**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **53**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **54**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **59**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **59**
Avis aux créanciers **65**
Convocations
Sociétés anonymes **66**
Sociétés à responsabilité limitée **69**
Sociétés communautaires **69**
Autres sociétés **69**
Divers
Avis au public **69**
Rectificatifs **71**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Prospectus de Souscription

Prospectus pour la Constitution de Société Communautaire Locale

Nom de la société à constituer : Société Communautaire Locale "La couronne agricole".

Type de société : Société Communautaire Locale.

Montant du capital de la société susceptible de souscription : Dix mille dinars (10 000 TND).

Adresse prévue pour le siège social : Maison des Associations, El-Krib, Seliana.

Objet de la société : Investissement et services agricoles.

Durée de la société : 99 ans.

Dépôt du contrat de constitution de la société : Le contrat de constitution de la société a été déposé au Tribunal de Première Instance de Seliana le 02/01/2025 sous le numéro 25/2025.

Nombre de parts à souscrire : 50 parts en échange de 10000 TND.

Valeur nominale des parts : 200 TND par part.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

Dans le cas où la société réaliserait des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- Un pourcentage de 15 % sera alloué aux réserves obligatoires jusqu'à ce que celles-ci atteignent 50 % du capital social de la société.

- Un pourcentage de 20 % sera alloué aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le solde des bénéfices ou excédents, ne dépassant pas 35 %, pourra être distribué sur décision de l'Assemblée Générale.

- Toute somme excédant ce pourcentage sera investie dans le développement et l'expansion locale de ses activités.

Dépôt des fonds de souscription : Les fonds provenant de la souscription seront déposés à la Banque Nationale Agricole (BNA), agence d'El-Krib, gouvernorat de Seliana.

Période de souscription : Du 8/01/2025 au 31/01/2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Suite à la souscription, une convocation pour la tenue de l'Assemblée Générale constitutive sera faite par publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens, et par affichage de l'avis au siège de la délégation d'El-Krib et à la municipalité d'El-Krib.

Fondateurs :

- Khaled Ben Slimen (Président du Comité de Constitution), résident à El-Krib, Tél : 92848068.

- Abdelhak Talbi (Membre Fondateur), résident à El-Krib.

- Oumayma Naffouti (Membre Fondatrice), résidente à El-Krib.

- Ramzi Medini (Membre Fondateur), résident à El-Krib,

- Tawfiq Argoubi (Membre Fondateur), résident à El-Krib.

2025R00042SODB1

Constitution d'une société citoyenne locale : Bulletin

Nom ou raison sociale : Société citoyenne locale Jemna Arajin Elkarama

Type de société : Société citoyenne locale.

Capital social : 10.920 DT.

Siège social : 13 Rue Baghdad Jemna 4214 Kebilli.

Objet social :

1. Production de dattes

2. Production d'aliments pour animaux et élevage de bétail

3. Soutenir les oasis et le tourisme écologique

4. Effectuer l'encadrement et l'orientation au profit des participants

Type d'entreprise : Locale

Capital souscrit de l'entreprise : 10920 dinars

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu d'établissement du projet de contrat fondateur : 24 décembre 2024, au greffe du Tribunal de Première Instance Kébili, sous le numéro 252/2024

Nombre d'actions préalablement souscrites et payées en espèces et le montant à payer immédiatement : 364 actions, pour 30 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et à l'accumulation de l'épargne dans le cas où l'entreprise réalise des bénéfices nets ou excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- Allouer 15% sont alloués aux réserves légales obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales & sportives.

- 30% sont alloués au développement de l'activité de l'entreprise.

- 35% seront distribués entre les associés.

- Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Société Tunisienne de Banque, agence Kebilli.

- Délai de souscription : Les souscriptions au capital s'étalent sur 10 jours du 02/01/2025 au 12/01/2025 La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et son lieu suite à la souscription totale,

La convocation de l'assemblée générale constitutive s'effectue par : La publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens, et l'affiche d'une invitation au siège de la délégation de Kebilli Sud et au siège de la commune de Jemna.

Fondateurs :

1. Hamid Ben Hamza, résident à Jemna, téléphone 97 816 098

2. Haythem Elhamdi, résident à Jemna, téléphone 46 511 142

3. Houcine Hamza, résident à Jemna, téléphone 96 836 957

4. Abdallah Chaieb, résident à Jemna, téléphone 21 963 798

5. Wajdi Hamed, résident à Jemna, téléphone 54 239 611

6. Mohsen Ezzine, résident à Jemna, téléphone 97 781 832

7. Elhani Elhani, résident à Jemna, téléphone 24 438 716

8. Riadh Hamza, résident à Jemna, téléphone 97 156 163

Les personnes désirant participer à la constitution de l'entreprise déposent leurs demandes auprès des fondateurs de l'entreprise et au lieu désigné par ces derniers à cet effet sous forme de formulaire de participation disponible chez les fondateurs après avoir examiné le projet de statuts de l'entreprise.

2025R00044SODB1

Statuts de constitution d'une société communautaire

Nom de la société : Société citoyenne régionale de louage Gafsa

Type de société : Société Citoyenne régionale

Capital social : 20 000 dinars.

Adresse : Cité Bayech, gouvernorat de Gafsa.

Objet de la société :

1. Exploitation des services de la station louage GAFSA

2. Equipement et gestion de la station de taxis.

Durée de la société : 99 ans.

Date d'immatriculation : 24/12/2024 sous le numéro 3941 au greffe du tribunal de Gafsa

Nombre de parts sociales : 400 parts sociales d'une valeur totale de 20 000 dinars.

Valeur nominale de chaque part : 50 dinars.

Siège de la société : Station des louages cité bayech Gafsa.

Répartition :

20 % des activités seront consacrés aux domaines sociaux, culturels, environnementaux et sportifs.

35 % seront attribués au développement immobilier et à l'expansion des activités.

Période de souscription:

Du 02 janvier 2025 au 30 janvier 2025 avec possibilité de clôture anticipée si le capital total est entièrement souscrit.

Conditions :

Une assemblée générale constitutive sera convoquée après la période de souscription pour approuver les statuts. Une annonce officielle sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fondateurs et participants :

1. Abdelghani ZAHRI - Propriétaire de louage (03058789).

2. Lotfi ARIARI - Propriétaire de louage (06126772).

3. Mohamed WEHIBI - Propriétaire de louage (03070046).

2025R00045SODB1

Constitution d'une société communautaire

Assemblée générale de constitution de la société civile régionale agricole AL Imtiez

Nom de la société à constituer : Al Imtiez pour la grande agriculture / élevage et culture saisonnière / arbres fruitiers

Type d'entreprise : régionale,

Capital social : 20.000 dinars

Durée prescrite à l'entreprise : 99 ans

L'adresse pour le siège social : Cité Hached Bouargoub Nabeul

Date et lieu de dépôt du modèle de contrat fondateur : 25/12/2024 au Tribunal de première instance de Grombalia sous numéro 07

Convocation Annoncée pour l'assemblée générale : lundi 27/01/2025 à neuf heures du matin à la municipalité de Grombalia.

Fondateurs :

Naceur Ayech

Noureddine Machouch

Jalel Bouzaiene

Ibrahim Alaya

Zied Loueti.

2025R00058SODB1

Constitution d'une société communautaire

Conformément au chapitre 15 du décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées. Annonce la constitution d'une société civile locale :

Nom de l'entreprise : Investissement pour le développement agricole

Type d'entreprise : Locale

Montant du capital : 10 000 dinars (dix mille dinars)

Adresse : Siège social : Jguifa, Sejnane, Gouvernorat de Bizerte

Activité de l'entreprise : Elevage bovin et ovin, valorisation forestière, apiculture, agriculture et complexe fourrager.

Durée estimée : 99 ans

L'assemblée générale constitutive se réunit au siège social de la société et est annoncée par convocation et annonce au Journal Officiel et dans deux quotidiens.

Fondateurs :

- Bilal Sahbani : 11362671
- Abdel Majid Hawiji : 05663242
- Balaid Sahbani : 05675332
- Moncef Hadoudi : 02299308
- Abdel Majid Mechrgui : 05651825
- Abdelaziz Sahbani : 01572807.

2025R00059SODB1

Constitution d'une société communautaire

Titre de la société communautaire à constituer :

- Nom de la société à constituer : Société Communautaire Locale «Moussanada»

- Le montant du capital souscrit de la société : 10.000 dinars

- Adresse du siège social : Zaafrana - Kairouan Sud

- Objet de la société : L'objet social de la société est lié à l'investissement, au développement et à divers services agricoles à caractère biologique.

- Vente d'aliments aux agriculteurs

- Elevage de bétail

- Elevage de volailles

- Elevage de bovins

- Durée estimée de la société : 99 ans

- Date et lieu de dépôt de statuts : 06/12/2024 au tribunal de première instance de Kairouan sous le n°21

- Nombre d'actions à souscrire, leur valeur en espèces et le montant devant être libéré immédiatement : 50 Actions

- La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars pour chacune.

- Nom de la succursale de l'établissement bancaire où seront déposés les fonds de la souscription : Banque Nationale Agricole (BNA) de Hajjem

- Numéro de compte bancaire de la société : 03211121032108850759

- Période de souscription : du 10-12-2024 au 10-02-2025.

- Date limite pour la tenue de l'assemblée constitutive de la société communautaire : le 25 janvier 2025.

Les personnes désirant participer à la garantie de leurs créances doivent effectuer le dépôt auprès des fondateurs de la société au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen du formulaire de participation mis à disposition auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Monsieur Anouar Ben Abdelaziz Jomli

N° de téléphone : 54250429/22498616

2024S01639SODB1

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société à constituer : la société communautaire locale des Services Agricoles Alchemleli

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : Dix mille dinars, (10 000 dinars).

L'adresse prescrite du siège social : Rue de Martyrs Mzaougha 5045 Zermadine, Monastir 5045

Sujet de la société : Services agricoles.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 15/11/2024 au Tribunal de Première Instance de Monastir sous le n°09/2024

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payé immédiatement : 50 actions, pour les quelles il y a 200 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- 15% sont attribués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

- 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Le reliquat des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Qui plus est sert à développer ses activités et à les développer localement.

- La période d'ouverture à la souscription : du 3/01/2025 au 7/02/2025 avec possibilité d'affranchissement anticipé sous forme de souscription intégrale avant l'expiration de la période.

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : L'assemblée générale constitutive se tiendra le 9/02/2025 à 10 h du matin au Centre de Rayonnement Agricole Mzaougha cette annonce est affichée au siège de la délégation de Zeramdine et le siège de la commune de Manzel Hayet.

Fondateurs :

- M. Riadh Ben Khalifa Naser

- M. Hamdi Ben Abdelhamid Ben Abedenaji

- M. Abdejjlil Ben Elhedi Ben Amor

- M. Hsan Ben Mohamed Belhaj Amor

- M. Ebrahim Ben Jileni Saleh.

2025S00025SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise privée régionale : «Eco Clean Bizerta»

Son capital souscrivant : 20.000 dinars,

Actions à souscrire : 50 actions pour 20 mille dinars, susceptibles d'augmentation par décision du Conseil d'Administration pris en la personne de son représentant légal,

Siège social : Rue d'Istanbul, N°11, Bizerte,

Objet : Recyclage et valorisation des déchets.

Sa durée est de 99 ans,

Date et lieu de dépôt du projet de statuts : Certificat de dépôt de statut d'une société civile régionale au Tribunal de Première Instance de Bizerte le 12/10/2024 sous le n°09,

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution d'une épargne :

Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- 20 % sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales,

- Les bénéfices et excédents restants peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale,

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités et les faire progresser au niveau régional.

La période de souscription est ouverte du 31/12/2024 au 15/01/2025.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constituante et son lieu : L'assemblée générale constituante se tiendra le 02/02/2025 à 10h au Centre Culturel Cheikh Idriss à Bizerte.

L'appel est lancé par la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens, outre l'affichage de cette annonce au siège du Gouvernorat de Bizerte.

Fondateurs :

Najah Ali Jawadi : Résidente de Bizerte Nord, Numéro de téléphone 97032802.

Mohamed Amine Ben Taieb : Résident de Bizerte Nord, numéro de téléphone 54605923,

Lamis Mendili : Résidente de Bizerte Sud, numéro de téléphone 29800957,

Saif Allah Dridi : Résident de Bizerte Sud, numéro de téléphone 29855625.

Farah Ben Taieb : Résidente de Bizerte Nord, numéro de téléphone 54375159.

Marwa Aouissi : Résidente de Jomine Numéro de téléphone 99836355.

2025400056SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

SA au capital de 14 625 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 - Sfax

Identifiant Unique : 0003755C

1) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 21 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 02 Janvier 2025 sous le n°25800016 (Quittance n° M000500), il a été décidé de nommer Messieurs Riadh Ben Ayed, Mohamed Adel Kammoun, Zouhir Ben Ayed, Mohamed Ben Ayed, Slim Marrakchi, Mohamed Ben Amar, en qualité d'administrateurs pour une durée de 3 années (2024-2025-2026) finissant avec la tenue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2) Suivant procès-verbal du conseil d'administration, réuni en date du 21 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 7 Janvier 2025 sous le n°25800066 (Quittance n°M002063), il a été décidé de nommer Monsieur Riadh Ben Ayed en qualité de Président-directeur général, pour une durée de 3 années (2024-2025-2026) finissant avec la tenue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis un exemplaire de chaque procès-verbal sus indiqué le 8/01/2025 sous le n°20251270.

2025R00056SANB2

Société CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SARL au capital de 3000.000 dinars

Adresse : Route Mharza Km2, Sfax

M.F : 1407643W/A/M/000

Identifiant Unique : 1407643W

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 23 décembre 2024, Quittance n°M008657, Enregistrement n°24507828, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de deux millions six cent cinquante mille Dinars (2.650.000 TND) et ce par;

- L'émission de deux cent quinze mille nouvelles actions (215000 A) de dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune nominative à libérer entièrement à la souscription.

- La conversion partielle des comptes courants actionnaires pour la somme de cinq cent Mille (500.000) dinars à prélever sur le principal de leur créance et ce contre l'émission de 50000 nouvelles actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société. La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire après la parution au journal officiel. Elle sera dose par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée ainsi approuve et décide la mise à jour corrélative des statuts pour prendre en considération les résolutions approuvées par l'assemblée. Elle décide aussi de modifier l'article 11 des statuts et ce par la suppression du § 5.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2024 a donné tous pouvoirs à Mr Adam Jabeur, Directeur Général de la société ou son mandataire pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital. Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital qui a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 02 Janvier 2025 sous le n°AC8112025.

2025X00011SANB2

Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Société Groupe de l'Education et des Sciences

SA au capital 2000.000 dt

Siège social : 34, Rue Cyrus le Grand Tunis 1002

MF : 428512 S

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 3 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances, Rue du Sahel 45 avenue la Gare Tunis, sous numéro 2571089, quittance numéro M00189 un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2025709, il a été décidé de désigner Monsieur Ahmed Labidi, nouveau Président Directeur Général de la société au lieu de Mr Mohamed Hamdane, et ce jusqu'à l'adoption des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2027.

2025400027SANB2

Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Société Groupe de l'Enseignement et des Services

SA au capital 2000.000 dt

Siège social : 18, Rue Nelson Mandela Tunis 1002

MF : 510265 N

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 3 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances, Rue du Sahel 45 avenue la Gare Tunis, sous numéro 25700022, quittance numéro M00188 un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°2025708, il a été décidé de désigner Monsieur Ahmed Labidi, nouveau Président Directeur Général de la société au lieu de Mr Mohamed Hamdane, et ce jusqu'à l'adoption des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2026.

2025400028SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 30/12/2024, dont le procès-verbal a été enregistré le 31/12/2024 à la recette des finances d'El Menzeh VI, sous le numéro 24710803 (quittance numéro M159691) et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 3/01/2025 sous le n°2025325, il ressort la décision suivante :

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler l'intérim de la Direction Générale de la Société Immobilière et de Viabilisation «SIVIA» confié à Monsieur Ahmed SAAFI pour une durée de six mois à compter du 01/01/2025.

Il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

2025400030SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SE BORDNETZE EL FEJJA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 9.280.000 Dinars

Pôle Industriel Neopark EL Fejja - Lots 218 et 220 - 1153 Mornaguia

Identifiant Unique : 1603548T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/5/2024 (enregistré à la Recette des finances de Mornaguia, le 24/10/2024 sous Qn°M060262 En°24702039), suivant un acte de cession de parts du 23/5/2024 (enregistré à la Recette des finances de Mornaguia, le 24/10/2024 sous Qn°M060257 En°24102038) et suivant les statuts mis à jour du 23/5/2024 (enregistrés à la Recette des finances Rue d'Alger Jendouba le 10/10/2024 sous Qn°M066788 En°24803605).

- Les associés approuvent la cession de parts

- Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire des PV et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/12/2024 sous dossier n°2024155380.

2025400019SRLB2

SERMA INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 100.000 Dinars

Cité Technologique El Ghazala - Route de Raoued - 2088 Ariana

IU : 1070503Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 12/11/2024 (enregistré à la Recette des finances Raoued le 23/12/2024 sous Qn°M0143863 En°24707131), les associés décident de nommer La Société Ecovis KDH Partners Tunisia en qualité de commissaire aux comptes.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 31/12/2024 sous dossier n° 2024156954.

2025400020SRLB2

Société VCRAFT-SARL

Adresse : Rue ESP Tunis Bloc B/2 ET Montplaisir 1073

Capital social : 1000.000

Matricule unique : 1835289G

Conformément au procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 31 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Ras Djebel, numéro d'enregistrement 24504980, n° de quittance M101764, dont une contrepartie a été déposée au Registre National des Entreprises le 3/01/2025 sous le numéro 2025257. Il a été décidé de dissoudre la société à compter du 31/12/2024 et la nomination de Mr Mohamed Hassen Ben Mbarek liquidateur sis au 01 Takasim Dridi cité rasas Zarzouna Bizerte.

Tout créancier devra produire la preuve de sa dette dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce.

Toutes les objections soumises après le délai imparti sont considérées comme non reconnues.

2025400029SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 27/12/2024, enregistré à la recette des finances de Manouba le 30/12/2024, Q n°M097377, n° d'enregistrement 24206445, la société LUAK, en (MF : 1729424A) a vendu et cédé à monsieur Mr Jihed Mhelhli (CIN n°13262543) la totalité du fonds de commerce exploité au local au 18 résidence narjes rue d'orange Manouba, les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Samia ben Hamouda, Le passage du Lac hotgaz, prolongement de l'avenue Lac Victoria Lac 1 Tunis 1053 dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien le 7/01/2025.

2025T00011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Manouba le 18/12/2024 enregistré à la recette des finances de Manouba du 24/12/2024 n° d'enregistrement 24206342 quittance n°M096090, Mohamed Fakhreddine Derouiche a vendu à Mme Hayet Bent Salem Mazita tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie situé à la rue El Kifah - Manouba.

Toutes oppositions seront déposées chez Maître Hédi Rammeh avocat son bureau sis à la rue Mokhtar Attia n°50 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 7/01/2025.

2025T00012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances Cheneni Nahal, Gabès le 31 décembre 2024 sous le numéro de quittance n°M026840 Mr Elhamrouni Moez a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet alimentation générale situé à la rue de l'Environnement, Cheneni, Gabès à Mr Assadi Mohamed à la somme de dix mille dinars (10.000 dr) et il a été publié dans le journal "Achourouk" le 3 janvier 2025 page 26.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formulées au domicile du vendeur à la rue Alexandrie Cheneni Gabès 6041 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

2025T00014FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/12/2024 enregistré à Menzel Temime le 9/12/2024 Quittance n° M094870, enregistrement n°24203573, M. Najeh Mhemdi C.I.N n°05095738, Nadia Jmail CIN n°06474488, Amel Jmail CIN n°09805516 et Ahmad Jmail CIN n°09763283 ont cédé à M. Wissem Jmail CIN n°09884284 la totalité de leurs parts indivises dans le fonds de commerce exploité dans le local sis au Marché central de Menzel Temime.

Les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 26/12/2024.

2025T00015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente en date du 23/12/2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 30/12/2024 sous le n°24211230 quittance n°M141851. Mr Mohamed Ridha Ben Hsen Ben Mohamed Grida résident au 72 Cité El Habib Médenine Sud - Médenine a vendu à Mr Ahmed Ben Jalel Ben Laroussi Riahi Résident au 25, rue du Bangladesh, Al-Zawaidiyah, Soukra - Ariana la totalité du fonds de commerce du local situé à la Rue Khaled Ibn Al Walid, n°5, Ain Zaghouan Nord exploité pour l'activité tous types de commerce (Vendre des vêtements usagés).

Toutes oppositions à l'adresse du bien commercial vendu, situé à la Rue Khaled Ibn Al Walid, n°5, Ain Zaghouan Nord, seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente vente a été publiée dans le journal quotidien Echourouk le 4/01/2025.

2025T00016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Fouchana le 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 3/01/2025 quittance n°M000781 enregistrement n°25200032 Mr Iheb Ben Lazher Farhani a vendu à Mme Hadda Bent Ibrahim Lakhdhar tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels Prêt à exercer l'activité du point de vente de l'opérateur de téléphonie mobile (Orange) sis à l'avenue 7 novembre Ben Arous.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains du Maître Faycel Khalifa avocat son bureau sis au n°06 rue Kobros - Mutuelle ville Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

2025T00018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Yousfi Khaled avocat demeurant à Tunis 01 rue Djemaa Zitouna MF 000PA1001435/M enregistré à la recette des finances rue la Gare Tunis le 31 décembre 2024 sous le N° 24207959 reçu M088637 Mme Radhia Bent Youssef Ben Ali Riahi a vendu à Mr Salah Ben Ahmed Ben Ali Gadgadhi la Totalité du Fonds de Commerce (tout commerce) sis au 19 bis rue de la Gare Béja nord.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire été inséré à addition au quotidien Achourouk du 03/01/2025 p 30.

2025T00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sis souk central n°22 Médenine

Suivant un acte de vente en date du 19/12/2024 enregistré à la recette des finances Médenine quittance n°M000216 le 2/1/2025 rédigé par maître Zagrouba Mongi avocat à Médenine Mr Monji Nan a vendu son fonds de commerce sis à Médenine activité - boucherie - à Moktar Hmoudi, les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT, un extrait de cette vente a été publiée au Chourouk du 3/1/2025.

2025R00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 3/01/2025, n° de quittance M000696 N° d'enregistrement 25200040, Sté pâtisserie Mourouj représentée par son gérant Mr Mourad Ben Abdelaziz Ben Mohamed Daoud a vendu à Mr Mohamed Rached Ben Mahmoud Ben Fraj Makhlouf, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie et pâtisserie, dans le local sis à l'avenue 14 Janvier Mourouj 4 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/01/2025.

2025R00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 05 et 30 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 30/12/2024 (Reçu n°M150510 enregistrement n°24213849), Madame Hazar Arfaoui (C.I.N n°09710799) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Ben Habib Zeaiter (C.I.N n°05645985) exploité «Tous types de commerce» Actuellement (Restaurant) situé au local 20 rez-de-chaussée Bloc 8F Résidence ZAYETINE Avenue Cheikh Al Naifer Soukra - Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 4/01/2024.

2025R00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 1809982Y

Suivant un contrat de vente en date du 27-12-2024 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 27-12-2024 enregistrement n°24203044 quittance n°M080740.

La Société Zgolli agricole moderne représentée par son gérant Taoufike Zgolli a vendu à la Société zgolli Equipement moderne représentée par sa gérante Mme Hela Bani la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé au 14 janvier Korba 8070.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 2/1/2025.

2025R00041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam-lif en date du 6/01/2025, n° de quittance M000937 n° d'enregistrement 25200025, Mr Issa Ben Mohamed Ben Kilani Moussa a vendu à Mme Gazella Bent Mohamed Ben Zayed Kouki, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie, dans le local sis au 48 avenue de la République résidence Safa et Wafa rez-de-chaussée n°1 Hammam-Lif Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/01/2025.

2025R00047FCCC2

Contrat de Donation d'un fonds de commerce

Par contrat de donation de nue propriété rédigé par les notaires Mohsen Ayachi c.i.n 2918650 et Nabil Ayachi c.i.n 2919725 le 3/8/2012 enregistré à la recette de Sousse le 3/8/2012 reçu numéro 013386 M. Mahmoud ben Abdessalem Ghénim c.i.n 02825222 demeurant au 6 rue Omar el Khayyâm Sousse a cédé à son fils Fadel ben Mahmoud Ghénim c.i.n 05584772 demeurant à la même adresse la nue propriété du fonds de commerce situé au numéro 65 rue de France ancienne médina Sousse exploité pour la vente des parfums matricule fiscal numéro 683871/N et registre de commerce numéro A116351997 au prix de mille dinars.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 4 janvier 2025.

2025S00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte signé et enregistré à Monastir le 3/01/2025, (N° 2520066 - quitt. N°M000616), Mr Romdhan Gabouj résident à Cité Ennozha Monastir, a vendu à la Société Raffino's (RNE 1653111T) sise au 23 Av. 14 Janvier Monastir, le fonds de commerce exploité comme librairie, sis à Imm. Bchir près de la Banque Centrale Route de Jammel Monastir. Les oppositions se font au siège de la société Raffino's dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 8/01/2025.

2025S00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivants acte SSP enregistré à la R.F de Mahdia le 15/01/2020 sous le n°20200112 Reçu n°3081 Mr Abdallah ben Mohamed ben Hussein Bannour a vendu à Mme Dalila ben Mahmoud Nabli la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Av Tunis Zahra Mahdia exploité pour vente de viande, volaille et dérivés. Les oppositions seront déposées chez maître Lotfi El Mahdawi avocat dans son bureau à l'adresse Av Abou Al-Qasim Al-Shabi n° 4 Mahdia.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 20/12/2024.

2025S00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 04 et 14/11/2024 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Msaken le 15/11/2024 sous le n°24204499 quittance n°M134713 Mme Ilhem Bent Salem Bouhlel Epouse Imed Graa titulaire de la C.I.N n°05507523 a vendu à La Sté Sahel Auto Passion Sté à responsabilité limitée son RNE 1031148Z représentée par sa Gérante Nadia Bent Salah Ben Belgassem Graa titulaire de la C.I.N n°05503063 tous le fonds de commerce sis à Wed echargui Msaken Route n°1 exploité en tant que point de vente des pièces de rechanges des voitures et de réparation des véhicules.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur dans les délais légaux à l'adresse du fonds vendu sis à Wed echargui Msaken Route n°1 l'adresse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 31/12/2024.

2025S00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/12/2024 enregistré à la recette des finances Elain Sfax à la même date sous le numéro 24204372 quittance n°M070140 Mr Mohamed Mahdi Chaker cin 08812752 identifiant Z 1559758; demeurant à la route Menzel Chaker km 3 impasse barnous Sfax a vendu à Ahmad Chaker cin 08832306; demeurant à la même adresse, le fonds de commerce exploité à l'activité de salle de sport sis à l'étage d'un bâtiment à la route Manzel Chaker km 4.5 rue des Martyrs Sfax. Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de publication de cette annonce au J.O.R.T auprès du vendeur à l'adresse du fonds.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh du 7/01/2025.

2025X00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/3/2023 et enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba le 14/3/2023 sous le numéro 23201819 reçu n°M028304 identifiant unique 1590741X il appert que Mme Raouiya Eribi a vendu la totalité du fonds de commerce destiné au commerce d'alimentation en détail dans les locaux sis à cité Habib rue de Jordanie Sfax à la société BAYA ALIMENTATION GENERALE. Cette annonce est parue au journal arabe Essabeh du samedi 8/4/2023 année 73 n°23619 et en français le journal Le Temps du samedi 8/4/2023 année 47 n°15926.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mohamed Tahar Turki et ce dans son cabinet au 31 avenue Farhat Hached Sfax.

2025X00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Nadia Ktait Avocate à Sfax singé le 2/1/2025 et enregistré à la recette des finances Abou elkacem Chabbi le 2/01/2025 quittance n°M000560 numéro d'enregistrement 2520026, Me Salma bent Jalloul Benbachir Khouildi épouse Mohsen Bali, demeurant à la route el Mahdia km 2.5 rue Ebn Hani n°9 Sfax, a vendu à Mr Aymen ben Ettijani ben Ahmed Rawin demeurant à rue Mohamed Jamoussi n°59 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité entant que Café de première classe dénommé "Café NARJES" agréé sous le n°277 du 6/4/1988 demeurant au n°30 rue raid el Bejaoui Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Aymen ben Ettijani ben Ahmed Rawin demeurant à rue Mohamed Jamoussi n°59 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de cet avis au JORT.

2025X00028FCCC2

Vente de parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 24 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances rue Tunis Sfax en date du 25 décembre 2024 quittance n°M123013 enregistrement n°24205811.

Monsieur Abd Kader ben Abdellatif ben Ali ben Amor et Mesdames Najwa Bent Abdellatif Ben Ali Ben Amor, Dalenda bent Abdellatif ben Amor, Amel bent Abddellatif ben Ali ben Amor et Monia bent Abdellatif ben Ali ben Amor.

Ont vendu au profit de Madame Nozha ben Abdellatif ben Ali Ben Amor la totalité de leurs parts indivises dans le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à la vente des produits alimentaires divers dans le local sis à la Route de Tunis km 2.5 Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Monsieur Abd kader Ben Abdellatif Ben Ali qui est l'un des vendeurs et ce dans son domicile sis à la Route de Tunis km 2.5 allée Taktak rue 5125 n°5 Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne JORT.

Cet avis est paru au quotidien Essabeh en date du 4/1/2025.

2025X00029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 11/12/2024 et du 12/12/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19/12/2024 sous le n°24208434 par quittance n°150931, Monsieur Moez ben Ali Ben Ahmed Aloui titulaire de la carte d'identité n°06550535, demeurant à la résidence Ltaeif 1 Bloc F, appartement 42, 4ème étage, Menzah 7, Ariana, a vendu à Monsieur Walid Ben Abed Alwahab ben Salah, Aliani titulaire de la carte d'identité n°04763511 demeurant à la Rue Baghdadi n°16, Khaznadar, Tunis, la moitié du fonds de commerce destiné à tous types de commerce, sis au 22 bis, rue du stade, La Marsa.

Toutes oppositions se fait entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien La Presse paru le 3 décembre 2025.

2025400018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté le 16/12/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel Jamil le 23/12/2024 (reçu n°M062089, n° d'enregistrement 24201842).

Mrs Euchi Tarek titulaire de CIN n°04691720 et Mr Gharbi Wahbi titulaire de CIN n°07441781 ont vendu, tout le fonds de commerce, (café «nouara», Pizzeria et Crêperie) enregistré au RNE sous le n° K 1594454 sis au boulevard de l'Environnement, Menzel Jemil, route de Tunis, Bizerte aux frères; Mr Karim Omrani titulaire de CIN n°08102997, Mme Imen OMRANI titulaire de CIN n°08930454, Mme Jihen Omrani titulaire de CIN n°08957864 demeurants tous au 52 rue de Nigeria Menzel Bourguiba Bizerte.

Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur Mr Karim Omrani titulaire de CIN n°08102997 résident au 52 rue de Nigeria Menzel Bourguiba Bizerte, et ce vingt (20) jours au plus tard après la parution de la présente au J.O.R.T.

La vente a été publiée aux journaux «Le Quotidien et Echourouk» du 27 décembre 2024.

2025400023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul le 03/01/2025 sous le

n°25200024, quittance n°000542, Naji Hajji, (CIN 06264870) inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0515243D demeurant à cité la victoire Nabeul, a cédé à la Société Milos Café, SARL en cours de constitution représentée par son gérant Haroun Ben Ounis (CIN 07399671) Siège Oasis Bleu numéro 1 Nabeul, la totalité du fonds de commerce consistant en un local à usage de Café - Salon de thé inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0515243D et exploité dans le local sis à l'Oasis Bleu numéro 1 Nabeul.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Skander Lahmaier sis au 106 Bis rue de Palestine 1002 Tunis (M.F 1627543R), et ce dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essahafa 7/01/2025.

2025400026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 23/12/2024 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba 26/12/2024 quittance n°M131352, enregistrement n°24208624 Mme Kalthoum Dridi demeurant à Boumelel Jerba Houmet Souk a vendu à Mme Hana Barouni demeurant à Hachen Jerba, le fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter sis à rue Taha Hussein Djerba Houmet Souk.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du fonds dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 3/01/2025.

2025400037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Kais Ayadi - avocat signé le 28/11/2024 et enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 18/12/2024 reçu n°154793 numéro de l'enregistrement 24210294) Monsieur Khaled Agrebi c.i.n n°07420269 a cédé à monsieur Rafik El Euch c.i.n n°01228906 et madame Sonia Zouari c.i.n n°01310527 à parts égales la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour exercer toute activité commerciale situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 64 rue d'Afrique El Menzeh 5 avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse du vendeur monsieur Khaled Agrebi sis à rue Khaled Agrebi Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 8 Janvier 2025.

2025400038FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/12/2024, signé et légalisé le 9 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Midoun, le 23/12/2024, Enregistrement n°24305834, quittance n°M104839, la société Touristique et Hôtelière du Sud, société anonyme de droit tunisien, dont le siège est sis au n°5, rue 8603, Charguia 1, 2035, Tunis, titulaire de l'Identifiant unique n°0024733L a donné en location gérance à la société LA PAIX, société anonyme de droit tunisien, dont le siège social est sis à la Route Principale n°12 Ezzahra, Ben Arous, titulaire de l'identifiant unique n°0035743Y la totalité du fonds de commerce hôtelier situé et exploité dans l'hôtel de catégorie 3 étoiles dénommé "BAYA BEACH", sis à la Zone Touristique de Midoun, Médenine - Tunisie, d'une superficie de 73267m² et ce, pour une durée ferme de 15 ans et 113 jours commençant le 9/12/2024 et prenant fin le 31/5/2040. Cet avis est publié dans deux journaux quotidiens "Al Chourouk et Le Quotidien" le 8/01/2025. Toute opposition doit être faite dans un délai de 20 jours. Le fonds de commerce donné en location-gérance est grevé de nantissements.

2025T00017FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé du contrat de location d'un fonds de commerce daté du 26/12/2024 enregistré à la recette des finances La Marsa le 3/01/2025 sous le numéro 25300038 quittance N°M1178, Monsieur Nader Karoui de nationalité Tunisienne né le 3/01/1986 titulaire de la carte d'identité nationale N°05468422 délivrée à Tunis le 14/10/2024, loue à la Société « YAZ » SARL ayant le MF n°1899506W Représentée par son gérant Monsieur Mohamed Saleh Ellafi, de nationalité Tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°05436282 délivrée à Tunis le 23/11/2016, un fonds de commerce de nature Gérance Libre, destiné à usage commercial dont l'objet Buvette et café au local sis à la rue Imem Abou Hanifa La Marsa Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sus indiqué, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse en date du 8/01/2025.

2025T00020FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de location de fonds de commerce, signé à Sousse le 5/11/2024 et enregistré au Bureau d'enregistrement des contrats d'entreprises de Sousse sous le numéro 25300044 avec quittance numéro M000057 en date du 7/01/2025, la première partie. Monsieur Jawhar ben Mohamed ben Salah Elhamadi (Gérance libre), a loué à la deuxième partie, Sté JH Pâtisserie Enregistrée au registre national des Entreprises sous l'identifiant unique n°1899507X représentée par son gérant Mr Jawhar Elhamadi, qui a accepté l'intégralité du fonds de commerce, comprenant les clients, la réputation commerciale et d'autres éléments matériaux et immatériaux liés à l'exploitation d'une pâtisserie, située à rue Ali Balhouane Ksibet Sousse -

Sousse. Le contrat de location a été rédigé par Maître Wafa Souissi, avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est situé à Im zrouga 2ème étage, rue sœur Joséphine, Sousse.

2025S00031FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Aboulkacem Chebbi Sfax le 30/12/2024 volume 24305771, Folio M123602, monsieur Kais Abdelhedi a loué en gérance libre le fonds de commerce d'une bijouterie sis à la rue des notaires n°16 Sfax à monsieur Maimoun ben Romdhane. Les oppositions seront reçues entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux «Assabah et le Temps» du 4/1/2025.

2025X00012FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 25/12/2024 enregistré à la recette des finances de rue Habib Bourguiba Sfax le 25/12/2024 quittance n°M098821 enregistrement n°24307223 Mr Bilel Tlilli CIN 08789960 a donné en location gérance son fonds de commerce exercé dans le local situé à la route el Matar Km 0.5 Sfax Sud exploité en tant que café CAPRI à Mr Iskandar Ettijeni Guiaa CIN 11029700 pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 5/01/2025.

2025X00027FCCC3

Contrat de gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 11/9/2024 enregistré auprès de la RF de Manouba le 17/9/2024 sous le n°0074144 et le n° d'enregistrement 24304678, la société Al-Firdaws, MF 1381114k/M/A/000, a loué à la société "Les Mini Rigolos", MF 1882044A/M/A/000, un contrat de gérance libre situé au 005 Ibn Al-Jazzar, Manouba. Ce local est exploité en tant que jardin d'enfants, pour une durée de trois ans, allant du 01/9/2024 au 31/8/2027, et a été publié dans le journal Le Quotidien à la date du 8/01/2025.

2025400039FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Selon procès-verbal du syndic des copropriétaires de la résidence saint germain en date du 8 décembre 2024 au siège du syndic sis à la rue Khaled Ibn el Walid Ezzahra enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 23 décembre 2024 sous le numéro 24703812 et déposé à la municipalité d'Ezzahra le 27 décembre 2024 il a été décidé la nomination de :

- Monsieur Mohamed ben Khalifa Chikhaoui : Président

- Monsieur Mouldi Ben Hassen ben Sta : Trésorier

- Madame Amel Bedda épouse Mzah : Membre

- Monsieur Mounir Ben Ali Ben Mansour : Membre.

2025R00030APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Gammes ou modulations musicales

Siège de l'association : Avenue Ali Bourguiba, Rue Gharnata, Maison Fatma, Skanes 5000 Gouvernorat de Monastir.

Nature de l'association : Association culturelle.

Objectifs :

- Contribuer à la réhabilitation du patrimoine musical tunisien avec une optique contemporaine.

- Œuvrer à participer à des activités et manifestations culturelles.

- Nouer des relations d'échange culturel avec les institutions et les associations similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La commission de l'association est composée de :

La présidente : Nesrine Frih

La secrétaire générale : Rim Zribi

La trésorière : Yasmine El Banouni

Membre chargé de la gestion technique : Habib Marzouk

Membre chargé des relations publiques : Mahmoud Salah

Numéro de téléphone : 99814508.

2025S00023APSF1

Avis

Les propriétaires de la résidence MOKHTAR GARGOURI située à la route de Tunis Km 2.5, Sfax, attendent en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat de l'immeuble tenu le 18 décembre 2024 et enregistré à la Recette des Finances de la Route de Tunis le 19 décembre 2024, Quittance numéro M121134, numéro d'enregistrement 24805689, que le syndicat des propriétaires dudit immeuble a été constitué, l'assemblée générale a été élue avec désignation de M. KARRAY GARGOURI, président et Mme INES GARGOURI trésorière.

2025X00016APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : 1- La Société générale de construction et d'aménagement "SOGECA" - SARL- siège sis à l'Avenue Hédi Chaker Daar Chaabene Fehri - MF : 0947479Z.

2- Mr Sahbi Ben Brahim Ben Madyouni Ben Hadj Brahim CIN n°01812279 Demeurant à rue Sahnoun Dar Chabene Fehri.

3- Mme Senda Bent Taieb Ben Sadok Aissa CIN n°06267850 Demeurant à rue Arrosto Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF : 81214LAP000.

Propriété saisie : C'est un terrain agricole situé à el Maamoura Nabeul près de la mer du TF n°552667 Nabeul dénommé Terrain "Sahbi" tiré du plan foncier n°509163 Tunis S2 la parcelle n°905 Sup 21 Are, entourée de brique.

Mise à prix : 136.784.160 après la réduction de 40% sans les dépenses ultérieures.

Date et lieu de la vente : 3/02/2025 à partir de 9h du matin au Tribunal de 1ère Instance de Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025T00008VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Zohra Mrad Huissier de Justice

3, Rue Citron - Av - Bab Benat, Tunis

Tél : 71.561.926

M. fiscal : 222856B/AP/000

Le poursuivant : AL-Bashir bin Zuhair bin Ezzidin, bin Ghurbal Résident au 37, rue Abu Bakr Saddik Hammam-lif Ben Arous est contacté au cabinet de son avocat Maître Zine El Abidine Chafter, situé à l'Avenue Hooker Doolittle, numéro 7, Belvédère Tunisie.

Partie saisie : la société Gokar (GO CAR) en la personne de son représentant légal, dont le siège social est le 31 Rue Hédi Shaker. - Tunisie et 56 rue Chadli Guellala Tunisie.

Titre exécutoire : L'arrêt d'appel commercial rendu par la cour d'appel en Tunisie, cas n°80012 en date du 1er Juillet 2024.

Fonds de commerce objet de la vente :

Un magasin commercial situé à rue Al-Hadi Shaker, 31 D Tunisie, au coin

L'approche de Chedly Kallala est l'absence de recours de la personne condamnée contre une entreprise Go car avec tous ses éléments matériels, moraux avec tous ses éléments matériels, moraux et assimilés.

Dans le droit de justifier et de vendre.

Eléments incorporels :

Représentés par les clients, la réputation Commerciale et le nom commercial et le droit de louer.

Eléments corporels : mobilier commercial, équipements et machines utilisés pour son exploitation, qui sont : une banque en bois, 02 écrans à cristaux, 02 appareils multimédias avec toit ses composants, type LG, 10 climatiseurs LEXUS, 26 marteaux en fer de différentes tailles, et 02 bannières publicitaires. Il est écrit GO-CAR en grand format.

Et les noms des fabricants de voitures KIA, TOYOTA et NISSAN, et 84 raffineries automobiles MISFAT de différents tailles, et de grandes quantités de pièces de rechange pour les voitures Toyota, Mitsubishi et Nissan, et un certain nombre de 12 feux avant et arrière pour voitures, placés dans des cartons, et un certain nombre de 08 protections antichoc PARACHOQUE de différentes tailles.

Spécialement pour les voitures Toyota, Mitsubishi et Nissan, 24 Nissan Roulements, 35 NISSAN ARMORTISSEUR, 02 CACHE VENT, 02 rétroviseurs extérieurs, réfléchissants, 02 Nissan TRIANGLE, 04 essuie-glaces, 07 huiles CYCLON de 04 litres d'huiles moteur ATF classe 01 et 30 Croix en différentes tailles.

Prix d'ouverture : (170 385 000) cent soixante-dix mille trois cent quatre vingt cinq dinars, Tant pour les éléments matériels que moraux.

Frais : Tous les frais de la vente et d'enregistrement de p.v de la vente et de publication ainsi que les frais d'exécution sont à la charge de l'acquéreur.

Condition de participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui qui a consigné 10% de la mise à prix soit par chèque certifie établi au nom de l'huissier de justice soit par la consignation du dit montant à la trésorerie ou par une garantie bancaire irrévocable. Pour plus de renseignements le cahier des charges peut être consulter au bureau de l'huissier de justice durant les horaires du travail administratif.

Date et lieu de vente : La vente est prévue le jeudi 6 février 2025 (6/02/2025) à dix heurs et demi de matin.

Dans la matinée au siège commercial d'Al-Asl situé rue Al-Hadi Shaker, coin 31 D Chadli Guelala approche de la Tunisie, dite société (GO CAR) Lors d'une vente aux enchères publique, pour une autre personne disposée à acheter, et pour celle qui enchéri au prix le plus bas possible pour tous ceux qui le souhaitent.

2025T00009VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V RC N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Majdi ben Hassen Mahou demeurant au 15 Rue Hafedh Ibrahim Hammam Chat Ben Arous cin n°07121807.

Sana Bent Habib Boushih Epouse Mahou demeurant à la même adresse sus indiquée CIN n°09022089.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée frej 16 consistant en un appartement sis au deuxième étage de l'immeuble sis à el Mourouj5 Ben Arous d'une superficie de 95m² objet du TF n°78415 Ben Arous ainsi que les 619/10000 parts indivises y afférentes dans les parties communes et indivises objet du TF n°78415 Ben Arous telles que plus amplement détaillées au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix : Deux cents mille dinars 200.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 13/2/2025 à partir de 9h du matin.

- La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine

- Pour de plus amples Information s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

- On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025T00010VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156 Fax : 71 280 092

MF : C818492

Partie poursuivante : Arabe Tunisian Banque, son Adresse Elu Chez Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : La Société des Equipements et de Matériels de Travaux Publics «SIEMA» situé à Tunis, 49 rue d'Italie.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble Revenant à la partie saisie objet du Titre Foncier Num. : 147498 Tunis dénommé «AZIZ 2» d'une superficie de 1092 m². Il s'agit d'un bâtiment de deux étages délaissé situé sur la route nationale 1, Sidi Fathallah, Tunis, le red à aspect commercial contenant des dépôts. Le 1er à aspect administratif il contient 7 bureaux.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 2.010.080d000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 10/02/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 2.

2025T00013VEPA1

Vente immobilière suite à une saisie immobilière

Maître Naceur Hammamia

Avocat à la cassation

24 Rue Daghbagi Tunis

Tél : (71)352-128

Email : naceur@hammamia.tn

M.F : 0783876/A/A/P/000

1- Le créancier saisissant :

La Banque Nationale Agricole (BNA), représentée par son président directeur général, est une société anonyme inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B142431996, M.F. n°000 123L/A/M/000. Son siège est situé au 5, Rue de la Syrie, Le Belvédère, Tunis. La BNA fait élection de domicile à l'adresse de son avocat, Maître Naceur Hammamia, avocat à la cour de cassation, M.F. n°783876/A/A/P/000, domicilié au 24, Rue Daghbagi, Tunis.

2. Le débiteur saisi :

La société Maracana Academy, représentée par son représentant légal, Sarl, d'un identifiant national unique et M.F n°1440114Q, dont le siège est situé à El Aîne El Barida, Ennadhour, Bizerte, est désignée en tant que débiteur et titulaire du nantissement.

3. L'avocat poursuivant :

Maître Naceur Hammamia, avocat à la cour de cassation, M.F n°783876/A/A/P/000, dont le cabinet est situé au 24 Rue Daghbagi, Tunis.

4. L'immeuble objet de la saisie :

L'immeuble faisant l'objet de la saisie est dénommé «Ardh Smaail», inscrit au titre foncier n°64957 à Bizerte. Il est situé au nord-ouest de la ville, au bord d'une route reliant «Jbel Kebir» à Bizerte, ainsi qu'à proximité d'un chemin reliant Bizerte à «Ain Berda». Sa superficie totale est de 1494 mètres carrés.

Cette parcelle, terrain surélevé, à son coté quelques édifices, offrant une vue sur la mer d'un côté, tandis que de l'autre, elle donne sur la route reliant «Al Massiada» à «Ain Berda». Le terrain est équipé d'électricité, de réseaux de télécommunication, d'eau potable et d'un regard pour les eaux usées.

Il comprend une surface couverte de 94 m², le reste 1056 m² étant aménagé en tant que terrain de football avec tous les équipements nécessaires. La propriété appartient à la société Maracana Academy.

5. La mise à prix initiale :

Conformément à l'ordonnance sur requête délivrée par Monsieur le délégué du Président du Tribunal de première instance de Bizerte le 15 août 2023, sous le numéro 7596, l'expert Monsieur Mohammed Faouzi Ben Aissa a évalué, dans son rapport rédigé le 8 avril 2024, la valeur réelle de la mise à prix initiale de la vente de l'immeuble objet des poursuites à un montant de quatre cent soixante-quatorze mille six cent quatre vingt dix dinars (474.690,000D). Ce montant devra être majoré des dépenses qui seront déterminées par le tribunal le jour de l'adjudication.

6. Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aux enchères se déroulera devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte, dans la salle d'audience désignée à cet effet. Elle aura lieu le mardi 11 février 2025, à 9h du matin, au plus offrant et dernier enchérisseur.

7- Conditions de la constatation de l'immeuble saisi :

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours de 8h à 18h00. La visite se fait sur les lieux de l'immeuble faisant l'objet de la saisie.

Le cahier des charges peut être consulté au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures de travail.

- Toute personne désireuse d'acheter l'immeuble doit mandater un avocat. Elle doit également consigner un tiers (1/3) du prix d'ouverture ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant de participer à l'adjudication. Les personnes de nationalité étrangère doivent, en outre, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2025T00019VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Massoud Atidel

Avocat

Avenue Mohamed 5 Immeuble Jamila - Grombalia

1/ Partie poursuivante : Latifa Ayari, demeurant à Menzel Bouzelfa.

2/ Partie poursuivie : Mouldi Aniba, demeurant à Menzel Bouzelfa.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Massoud Atidel, avenue Mohamed 5 immeuble Jamila Grombalia.

4/ Désignation de l'immeuble saisi :

L'immeuble de titre foncier non enregistré consiste en un 1er étage construit haut de l'étage de rez-de-chaussée sur le lot 13 de l'immeuble appelé «SANITE BAHROUNE» d'une superficie de 210 m² situé à Menzel Bouzelfa.

5/ La mise à prix :

La mise à prix est fixée à cent douze mille cent dinars (112.100,000 D).

6/ Date et lieu de la vente :

La vente de l'immeuble saisi aura lieu le 10/02/2025 à 9h devant la chambre des enchères auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

Tout intéressant peut visiter l'immeuble saisi à tout moment pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les étrangers il faut avoir l'autorisation de gouverneur.

2025R00033VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

- Partie saisie : Brahim Ben Hajd Mahmoud Gharbi, demeurant à 11 Rue 9 Avril Hammam Sousse, CIN n°169935.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°76679 Sousse d'une superficie de 625 m², dénommé «BRAHIM» sis à Sidi Abdelhamid Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 310 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 6/02/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00029VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue de la Liberté Tunis.

Partie saisie :

1) Fattouma Bent Mohamed Baklouti, demeurante à Rue Bir Zriba N°3 Moknine.

2) Abdelhamid Ben Salem Abed, demeurant à Rue Bir Zriba n°3 Moknine.

3) Fatma Bent Salem Abed, demeurante à Rue Bir Zriba n°3 Moknine.

4) Hassine Ben Salem Abed, demeurant à Rue Bir Zriba n°3 Moknine.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°16919 Monastir d'une superficie de 1202 m² et sis à Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1 685 240 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 5/02/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00030VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F

Partie saisie : Ben Abdallah Mohamed Chakib, titulaire de la CIN n°05252484, gérant de société Décora Peint Plus, RC : A184051996, demeurant à la route Kaiid Mhammed km 1.5, kassa n°5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Gremda km7 Sfax, dans un quartier résidentiel, plus précisément dans une rue qui diverge du bord ouest de la dite route à une distance d'environ 550 m et au milieu duquel est édifiée *une villa, *un sous-bâtiment secondaire sur son coté nord et *un bâtiment d'extension. L'accès au terrain se fait à travers une porte en fer à double battant qui s'ouvre sur un passage de 4m de largeur et 18 m de longueur. Il est clôturé de ses cotés nord et Est de murs calcinés et peints et sans limites réelles de son coté sud.

La villa : sa superficie est de 159 m² ; elle est accessible du coté sud, son sol est garni de carrés de vernis

marbré, ses murs sont calcinés et peints, son plafond est en béton armé de 2.85 m de hauteur. Elle contient *une véranda donnant sur le sud et l'Est, *un hall, *un salon menu d'une fenêtre donnant sur le sud, une chambre menue d'une fenêtre ouvrant sur l'Est, une chambre menue d'une armoire murale et de 2 fenêtres l'une donnant sur le nord et l'autre sur l'Est, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine d'une hauteur de 2.20 m et équipée d'armoires murales et une fenêtre ouvrant sur l'ouest et une salle de bain bien équipée LM+WC+BD+B dont le sol est en parterre et les murs revêtus de porcelaibe

Le sous bâtiment : sa superficie couverte est de 30m², il est édifié sur le coté nord ouest du terrain, son sol est en parterre, ses murs sont couverts de porcelaine et son plafond est en béton armé de 2.5 m de haut, il comprend une cuisine et il est équipé de placards de rangement bas.

L'annexe du bâtiment : il comprend *1* un espace de 15 m² recouvert de panneaux sandwichs à hauteur de 3 m et entouré de coté sud par la villa et de son coté nord du sous-bâtiment précédemment cité. *2* un bâtiment de 30m² de superficie situé sur le coté nord Est de la propriété contenant une chambre et un débarra, il est accessible du coté sud et il est couvert de plaques métallique.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable et dispose d'un «majel» pour collecter l'eau de pluie; et l'état du bâtiment est généralement bon.

La superficie du terrain est de 385m², il mesure à partir du coté sud oust vers l'Est 15.65 m puis vers le nord 24.60 m puis vers l'ouest 15.65 m puis vers le sud 24.60 m où il rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé.

La totalité du terrain est limitée du sud par le reste de la propriété de Ben Abdallah, de l'Est par Amouri Mohamed, du nord par Daoud Mohamed et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible et Ben Abdallah selon l'expertise réalisé par Mr Mohamed Walha.

La mise à prix : 256.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 12/02/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00013VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : Yousfi Sadok, titulaire de la CIN n°05382440, commerçant de vêtements et chaussures, RNE 1180243B, demeurant à la route de l'Ain km 17 Ain Torkya Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain rectangulaire situé à Sfax, Route d'Al Ain, km 17, Zone Ain Turkia, Sfax, à droite en direction du centre ville et à environ 1,2 km de la route principale.

La propriété est clôturée avec un mur du côté ouest et non clôturé sur le reste des côtés, d'une superficie de 1000 m², sur lequel est construite une villa de style architectural moderne, d'une superficie d'environ 150m². Le bâtiment comprend :

- Une cuisine, ouvrant sur l'ouest, dont les mars sont partiellement revêtus de porcelaine, elle est équipée de tables en marbre, d'un lavabo et d'armoires murales hauts et bas, un couloir qui mène à un hall puis un salon, un séjour, une chambre pour les parents, une chambre pour les enfants, un second hall à interface cristalline, une salle de bain dont le sol est couvert de carreaux de céramique et dont les murs sont recouverts d'émail coloré jusqu'au plafond, et équipée de sanitaires de bonne qualité et une véranda non couverte ouvrant sur 2 cotés sud et Est.

Les fenêtres de la propriété sont équipées d'aluminium, de cristal et de mishlar, et toutes les portes intérieures et extérieures sont en bois de bonne qualité.

Le plafond est recouvert d'une couche de STAFF.

L'immeuble est équipé d'électricité et d'eau potable.

La totalité du terrain est limité de l'Est par Yousfi Mohamed, de l'ouest par une entrée d'où il est accessible, du sud par Yousfi Ali et du nord par Yousfi Mohamed

La mise à prix : 198.000.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 12/02/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00014VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

L'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax1 le 17/02/2025 à partir de 9 h.

Créancier poursuivant : La Banque Quatar national - Tunisie en la personne de son représentant juridique sis à la rue cité des Sciences ; B.P.320 - 1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 sfax.

Débiteur saisi : Mohamed ben Salem ben Hamouda ben Amor demeurant au 3 rue Thaher Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°123505 Sfax dénommé «ben Amor 6» sis à l'angle entre les deux rues n°2 et 7 (rue Patrice Lumumba - rez-de-chaussée de l'immeuble ben Amor - 3000 Sfax) qui se conforme avec les deux parcelles n°6 et 9 du levée topographique de titre foncier n°41940 Sfax, il s'agit d'un dépôt sis au rez-de-chaussée dont la surface globale est de 507 m² partagé sur 507 parties avec les parties indivises de tout l'immeuble qui forment 2944/10000 dont le droit d'utilisation personnel de l'espace à coté.

Mise à prix : cent soixante et un mille six cents six dinars 400 millimes (161.606.400D) après déduction du prix de 40% en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 3779.030 dinars.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2025X00017VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Le saisissant : Société Immobilière Iheb et Haitham SARL-RNE : 1200590G sise au complexe Commercial Nabeul Centre 8ème étage Nabeul.

Le débiteur saisi : Mohamed Mondher Gort, CIN n°01829125, Agriculteur, domicile élu chez Maître Taher Ben Rjab 18 Avenue Habib Bourguiba Carthage Birsa - Tunis.

Avocat saisissant : Maître Safi Mohamed, Rue Abou Kacem Echebbi Le Colisée Bloc «C» Sfax.

Immeuble saisi : il s'agit des parts indivises propriété du débiteur saisi Mohamed Mondher Gort du titre foncier 667664 Nabeul objet du lot n°2 d'une superficie de 88 m² divisé en 88 parts sis à l'Avenue Hédi Cheker Nabeul. Le débiteur saisi est propriétaire de 44 parts l'équivalent de 44 m². L'immeuble saisi est une parcelle de terrain où est implanté un immeuble de type ancien propriété du débiteur saisi et son frère Moheddine Gort à parts égales. L'immeuble saisi est limité au Nord par l'Avenue Hédi Cheker, au sud et à l'Est par la société Immobilière Iheb et Haitham et à l'Ouest par une Impasse. L'immeuble saisi est constitué de deux étages avec entrée principale au Nord qui ouvre directement sur l'Avenue principale (Habib Bourguiba) où le Rez-de-chaussée d'une superficie de 74 m² le plafond est en dalle, ses murs en pierres de 50 cm de large où se trouve un protecteur en métal et une porte en bois constitué d'un salon, chambre, salle de bain, cellier, cuisine revêtue en faïences et le sol en carrelage, les portes et les fenêtres en bois, un hall d'une superficie de 14 m² revêtu en carrelage. Le premier étage d'une superficie de 74 m² constitué d'un salon, 2 pièces, salle de bain, revêtu de carrelage, toutes les portes et les fenêtres sont ouvertes et dans une situation lamentable.

Mise à prix : Deux cent trente trois mille quatre cent cinquante-cinq dinars 860 millimes (233.455,860 D).

Les enchères auront lieu le lundi 17 février 2025 (17/02/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou à l'Etude de Maître Mohamed Safi où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigner le 1/3 de la mise à prix et doit intervenir par la constitution d'un avocat auprès de la cour d'appel.

2025X00025VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Jabnouni Abdarrahman

Avocat à la cour de cassation

Rue Chebbi Imm Elyssa Centre Sfax

Le créancier saisissant : Mostfa Shabou demeurant à Rue Ibn JAZZARI Imm A App 6 Rue des Martyres El Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Abderrahman Jabnouni, avocat à la cour de cassation, étude à rue Chebbi imm elyssa centre Sfax.

Partie saisie : Kamal Boudaya Route Gremda km 4 Sfax.

Titre exécutoire : jugement rendu par la cour d'appel de Sfax n°266 du 5/7/2023.

Immeuble à vendre : Maison sise à la rue Abdelaziz Zaouach dérivant de la route Gremda km 4 Sfax délimitée au nord et l'est par Trigui et au sud par Hédi Besbes à l'ouest par rue Zaouach sa superficie est de 76 m².

Mise à prix : Trente huit mille dinars.

Frais en sus qui seront fixés par le tribunal.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date, lieu et heure de la vente : l'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi 10/02/2025 à 9h.

Condition de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant toutes les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour plus d'autres renseignements, contacter l'avocat poursuivant pendant les mêmes horaires.

2025X00030VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président du directoire, demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés de la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Société CRISTAL IMPORT EXPORT SARL - RNE N°0775064Y dont le siège social est au n°22 Rue Taha Houssein

Khaznadar Tunis - et au Bardo 15 Bis Rue Ali Trad - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°4660 Ben Arous dénommé «ESALEH 1» d'une superficie de 502m² situé à EZZAHRA à l'angle de la rue ETAKWAEL WAFA et EL KARAMA, abritant un salon de thé dénommé "EL MAAZIME" composé d'un sous sol d'une superficie couverte de 420 m² composé de différents locaux, le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 400 m² composé de deux salons, des toilettes et diverses dépendances, le premier étage est d'une superficie couverte de 400m² composé d'une grande salle, une cuisine et de diverses dépendances, les portes et les fenêtres sont en aluminium et le sol est en marbre et carrelage.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.264.942,891 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le Jeudi 13 Février 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025400036VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société

UNITEAM TUNISIE SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°372 le 16/4/2008 à l'encontre de la société UNITEAM TUNISIE SARL I.U 0741091S, en désignant Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon l'ordonnance daté le 18/12/2024. Les créanciers sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis au centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2025R00038VEPA2

Changement de commissaire d'exécution

Le tribunal de 1ère instance de Tunis 1, a prononcé le 16/12/2024 l'arrêté de changement du commissaire d'exécution Montassar Mansouri par le commissaire d'exécution Rached Zaghdoudi (52.299.508) et ce concernant le contrôle s'exécution du plan de sauvetage de la société Industrielle de développement de la région GAMMOUDA «STE GAMMOUDA SA» (IU : 0001988K) selon le jugement n°431 daté le 28/3/2007.

2025R00039VEPA2

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire N°357

En vertu des articles 467 et 466 du CPCC et à la décision du juge commis à la répartition des deniers près du tribunal de première instance de Monastir en date du 10/12/2024 dans l'affaire n°357, prononçant l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné sur les créanciers selon leurs priorités et suite à la requête de distribution présentée par Maître ELGUEDDI MOKHTAR L'avocat cité à HOUMET TRABILSIYA MONASTIR agissant aux droits de sa cliente Notamment Sté PHOENIX PHARMA Contre STE PEOPLE FASHION.

Et après la consignation des deniers dans la caisse des dépôts et des consignes soit le montant de 4.310.000 dt. Et ce conformément au reçu de dépôts, Numéro M037390 du 22/3/2024. Ainsi tout créancier voulant participer à la distribution des deniers dans les 30 jours de la publication au JORT. Doit produire à travers un avocat au greffe du tribunal de première instance de Monastir ces titres de créances, si non il perdra son droit à la participation, et ceci conformément des articles 467 et 466 du CPCC.

2025S00021VEPA2

Cession Totale de La société HOTEL SAPHIR

Capital : 2.080.000 TND

Siège social : Hôtel Saphir - Hammamet

MF : 012402E

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Grombalia a décidé la cession aux tiers de la société hôtel saphir, l'autorisation au mandataire de justice Aifa Badreddine, de préparer le cahier des charges relatif à la cession de ladite société sous la direction de juge tutelle et de faire les publications légales.

2025400031VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société SOS EXPRESS SERVICES

Capital : 410.000 TND

Siège social : Zone Industrielle Saint-Gobain

MF : 1125896Z

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Ben Arous le 26/12/2024, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et au profit de la société SOS EXPRESS SERVICES avec la nomination de Madame Safa Al Makhloufi juge commissaire et le maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour examiner la situation économique et financière et sociale de l'entreprise et étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue Abou Baker al Bekri immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2025400032VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE OTO TRAVEL

MF : 1502510S

Capital social : 111 100.000 dt

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant

en chambre de conseil du 12/12/2024 relative à l'affaire n°977 concernant la société SOCIETE OTO- TRAVEL, enregistrée au registre National n°1502510S.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société SOCIETES OTO TRAVEL et ce à partir du 22 mars 2023.

- La mise en faillite de la société oto travel.

- La nomination du juge Mme Sana Rabia en tant que juge commissaire

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à élisant domicile au 23 rue Ali Balhaoune - Khair-Eddine - la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

Pour plus de renseignements, contactez le n°31529072.

2025400034VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE SERVITRADE SA

Capital social : 10 500 000 dt

MF : 0968850 N/A/M/000

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis statuant en chambre de conseil du 18/12/2024 relative à l'affaire n°960 concernant la société SOCIETE SERVITRADE SA, enregistrée registre National n°0968850 N.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'Etat de cessation de paiement de la société SERVITRADE SA et ce à partir du 9 juin 2023.

- La mise en faillite de la société servitrade SA.

- La nomination du juge Mme Ines Maroua Lamouchi en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile au 23 rue Ali Balhaoune - Khair-Eddine, la Goulette.

- Inviter les créanciers à l'inscription de leurs dettes à compter de la date de déclaration de faillite.

Pour plus de renseignements, contactez le n°31 529 072.

2025400035VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPMENT AGRO-INDUSTRIELLE-CITRUS

Identifiant unique : 496565L

Société anonyme

Au capital social de 300.000 DT

Siège social : Km 6.5 route de Sousse Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la société DE DEVELOPMENT AGRO-INDUSTRIELLE-CITRUS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 5 février 2025 à 10h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2021-2022-2023.

- Approbation des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant les exercices 2021 - 2022 - 2023.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2021-2022-2023

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours des exercices 2021-2022-2023.

- Affectation des résultats

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoir pour accomplissement des formalités

- Questions diverses.

Les pièces, les rapports et les documents relatifs à l'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R00024SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPMENT AGRO-INDUSTRIELLE-CITRUS

Identifiant unique : 496565L

Société anonyme

Au capital social de 300.000 DT

Siège social : Km 6.5 route de Sousse Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la société DE DEVELOPMENT AGRO-INDUSTRIELLE-CITRUS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 5 février 2025 à 11 h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Poursuite de l'activité de la société

Les pièces, les rapports et les documents relatifs à l'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R00025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE S.M.V.D.A ERRISALA

Identifiant unique : 0029989G

Société anonyme

Au capital social de 1.800.000 DT

Siège social : Km 6.5 route de Sousse Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la société S.M.V.D.A ERRISALA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 5 février 2025 à 11 h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2021-2022-2023

- Approbation des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant les exercices 2021-2022-2023

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2021-2022-2023

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours des exercices 2021-2022-2023

- Affectation des résultats

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoir pour accomplissement des formalités

- Questions diverses.

Les pièces, les rapports et les documents relatifs à l'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R00026SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société S.M.V.D.A ERRISALA

Identifiant unique : 0029989G

Société anonyme

Au capital social de 1.800.000 DT

Siège social : Km 6.5 route de Sousse Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la société S.M.V.D.A ERRISALA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le 5 février 2025 à 12h00, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuite de l'activité de la société.

Les pièces, les rapports et les documents relatifs à l'ordre du jour ainsi que les projets de résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R00027SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 9 312 000 dinars

Siège social : Village Touristique Port de la Goulette - 2060 la Goulette

Identifiant Unique : 0922248 C

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, le 5 Février 2025 à 15:00 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délais de convocation,

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Approbation de nomination de Andrew Glendinning comme membre du conseil d'administration en place de Paolo Frisa,

- Attribution des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, et Pouvoirs pour formalités.

2025R00029SANB3

Convocation à l'assemblée générale

Société mutuelle de base des services agricoles «Ettaaouen El Filahi» de Nabeul

Société anonyme

Capital social : 210.000 dinars

Siège social : 63 Avenue Om Kalthoum Nabeul

Matricule fiscal : 39642 L/M/P/000

CNSS : 11-130767

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Ettaaoun El Filahi" Nabeul convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 8/2/2025 à 9 H 30 au siège social de la société en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026.

Toute personne souhaitant déposer sa candidature doit :

- Etre membre de l'ordre des experts comptable.

- Présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2025R00032SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Tuniso Qatari de Recouvrement - T.Q.R

Société anonyme

Au capital de 300.000 DT

Siège social : Résidence les fleurs Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac 1053 La Marsa

Identifiant Unique : 0831446B

Matricule Fiscal : 0831446B/A/M/000

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Tuniso Qatari de Recouvrement - T.Q.R, société anonyme au capital de 300.000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°0831446B ayant son siège social sis à la Résidence les fleurs Rue du Lac Turkana - Berges du Lac - 1053 Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2025 à 16 heures au siège social de la Qatar National Bank Tunisia (QNB-T) sis au centre urbain nord BP 320 - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la société Tuniso Qatari de Recouvrement et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

2. Pouvoirs pour formalités.

2025R00035SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LIVRE

Société anonyme

Au capital : 2.404.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan

MF du RC : B5881996

M.F : 19001W

Messieurs les Actionnaires de La Société Le Livre sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de La Société qui se tiendra le 29 janvier 2025 à 10h du matin au siège de la Société Le livre à la zone Industrielle de Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais de convocation de l'Assemblée Générale,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'Administration pour l'exercice 2023,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023,

5. Approbation des conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023,

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

8. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023,

9. Nomination des administrateurs pour le mandat 2024-2026,

10. Désignation du commissaire aux comptes pour le mandat 2024-2026,

11. Pouvoirs pour formalités.

2025R00048SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Cave Viticole Mornag"

M.F : 29896 C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricoles «Cave Viticole Mornag» convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société à Ouzra mornag le jeudi 30 Janvier 2025 à 10 H pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

- Affectation des résultats.

Les adhérents peuvent consulter les documents comptables relatifs â l'exercice 2023 au siège de la société «Cave Viticole Mornag» sis à Ouzra Mornag à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée Générale Ordinaire.

2025R00049SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LGR EL MENZAH S.A

Société anonyme

Au capital de 2 700 432 Dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf cité les Jardins Tunis 1002

Identifiant Unique : 1182145J

Les actionnaires de la société LGR EL MENZAH sont convoqués au siège de la société sis au 58 rue Ibnou Charaf Cité Jardin 1002 Tunis le 7/02/2025 à 8h30 pour se réunir en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du groupe LGR El Menzah pour l'exercice 2023.

3- Lecture des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7- Approbation des conventions réglementées réalisées en 2023.

8- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

9- Jetons de présence.

10- Pouvoirs.

2025400017SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 29 janvier 2025

Société Tunisienne de Participation et de Gestion

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia I - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0014372A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 29 janvier 2025, à 10h au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée Générale

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025400021SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le 28 Janvier 2025

Société de promotion touristique Monastir Cruise Company

Société anonyme

Au capital de 12 500 000,000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0047497S

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 janvier 2025, à 10h au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée Générale

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions réglementées.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023

- Nomination d'un nouvel administrateur

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025400022SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE D'HUILE STIROA

Société anonyme

Au capital de 8.569.120 dinars

Siège social : Rue El Fahs Km29 Jbal El West Bir Mchergua

MF : 0736255L

En vertu de l'ordonnance du juge Commissaire du tribunal de première instance Zaghouan du 02 décembre 2024 le Mandataire du justice Monsieur Mondher Hamdi convoque la deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi le 27 janvier 2025 à 14H au siège de la société Tunisienne des industries de raffinage d'huiles STIROA à Rue El Fahs Km 29 Jbal El West Bir Mchergua et c'est pour lancer les procédures de nomination d'un membre du conseil d'administration en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

2025400040SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale

Société «LES ATELIERS DE YALLA»

SARL au capital social de 13 520 DT

Identifiant Unique : 1740512W

Les associés au capital de la Société «Les Ateliers de Yalla» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 8/02/2025 à dix heures du matin au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la gérante

- Nomination d'un nouveau gérant

- Autorisation de l'opération de cession.

2025S00024SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale

Société citoyenne locale ferme 18

Capital social : 15000 Dinars

Siège social : Immeuble Baghdedi av Habib Bourguiba Sidi Bouzid

Les actionnaires du capital de la société citoyenne locale moderne ferme 18. Sont invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra le jeudi 30 janvier 2025 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A pépinière (ISET) Sidi Bouzid.

2025X00023SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES «ENNAJEH»

Siège social : Remla - Kerkennah

Identifiant Unique : 0580806J

Le conseil d'administration de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES «ENNAJEH» informe tous les adhérents que l'assemblée générale Extraordinaire se tiendra le samedi 15 Février 2025 à partir de 10 heures du matin à la Maison de la culture Remla - Kerkennah, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation de la situation de la société mutuelle

2- Projet de dissolution et de liquidation de la société mutuelle.

Tout adhérent ne pouvant pas assisté à l'assemblée, peut donner un pouvoir par signature légalisée pour le représenter à l'assemblée générale, et ce représentant doit être soit un adhérent, conjoint ou un de ses ascendants.

La carte d'identité nationale est exigée lors de votre participation.

2025X00020SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à la demande n°77588 déposée par maître Najla Hergli pour le compte de Mabrouk Guedri sollicitant l'inscription de l'acte sous seing privé mis à la légalisation de la signature de l'acquéreur le 3/8/1989 dans l'objet d'une vente conclue entre la société nationale immobilière de la République Tunisienne en la personne de son représentant légal et El Aroussi Ben Ahmed Khedhri de la totalité de la parcelle n°525 du plan de lotissement du titre foncier n°111171, d'une superficie de 454 m² sis à cité Habib, Ezzahra et de l'acte sous seing privé de vente mis à la légalisation des signatures des parties le 10/9/1988, enregistré le 15/3/2011 relatif à la vente conclue entre Mohamed El Aroussi Ben Ahmed Khedhri et Mabrouk Guedri de la totalité de la parcelle n°525 du plan de lotissement du titre foncier n°111171, d'une superficie de 454 m² sis à cité Habib, Ezzahra objet du titre foncier n°52661.

Et en vertu de ce qui est précité, toute objection dans l'objet dument déposée au greffe du tribunal immobilier dans un délai de deux mois de la date de cette publication.

2025R00046DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mahmoud Ben Mhamed Ben Mohamed Chaabane, titulaire de la CIN n°03904376, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/2603 dénommé «EL AMAL», objet du titre foncier n°10254 Mahdia sis à Erraoudha délégation Mahdia Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Hiboun sous le n°750 le 19/12/2024.

2025S00022DIVD2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20055 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 4/12/2024; M.Sadok Mosbah liquidateur judiciaire, (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est chargé de liquider le bien immobilier sis à Cité Ezzahra à Sousse, objet du titre foncier n°179700 Sousse, qui se compose d'un immeuble de 8 appartements et de 02 espaces à Vocation commerciale et d'un studio mitoyen et d'un terrain nu ; et ce, entre Mme Habiba Bent Ali Ezzar et M. Nabil Ben Ahmed Bahri.

2025S00027DIVD2

Avis

M Morched Abdennader déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété de son père d'une parcelle de terrain de 4030 m² de surface situé à la route Gremda km 5 objet de deux achats du 26/12/1961 actes notariés de Mohamed Karray et Mohamed Sallami et du 16/3/1969 actes notariés de Mohamed Charfie et Mohamed Karray d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, de chacune cependant toute personne ayant droit ou opposition à cet acte doit se présenter au notaire Mr Yassine Rebai à son bureau à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01741DIVD2

Avis

Mr Ali ben Hussin Grayàa annonce que le titre de propriété de son père concernant la totalité d'une maison qui comprend deux chambres, une toilette et une salle de bain située à Route de Manzel Chaker Mile1 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00018DIVD2

Avis

Mohamed Krid déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain composé de 21 pieds d'oliviers situé à Zilyana Agareb Sfax provenant par acte d'achat du 16/3/2007 enregistré le 8/5/2007 n°M006039 par les deux notaires Hbib Mbarek et Taieb Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00019DIVD2

Nomination d'un Séquestre

Mohamed Laadhar

Comptable - Commissaire aux comptes

21 Rue Mohamed Hédi Khefacha - 3000 Sfax - Tunisie

Téléphone : 74211064 - 74298570

Fax : 74 211 064

E-mail mohamed.laadhar@topnet.tn

En vertu du jugement en référé n°20606 du 19/11/2024 rendu par le Tribunal de première instance de Sfax2, Monsieur Mohamed Laadhar est nommé Séquestre sur les terrains agricoles complanté d'oliviers en intensif sis à Bouladhièb Route de Bir Ali Ben Khelifa et le projet d'élevage de vaches laitières en copropriété entre les héritiers du Feu Youssef Ben Halima et Monsieur Ali Akroute. Les créanciers sont invités à déposer leurs titres de créances au siège de son bureau au 21 Av Mohamed Hédi Khefacha 3000 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

2025X00021DIVD2

Avis

Mr Hbib Bouaziz annonce que son père Rejab Bouaziz possède un terrain de 1800 m² sis à Sfax route Saltania Km 06 objet de l'acte de vente daté le 7 octobre 1973 enregistré le 24 Juillet 1976 n°77 devant deux notaires Ahmad Jemoussi et Abderrahmen Eleuch et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2025X00022DIVD2

Nomination de séquestre judiciaire

Suivant jugement n°26192 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 15/3/2021, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de séquestre judiciaire sur l'immeuble objet du titre foncier n°88182 Tunis sis au 5 impasse Ibn Barrouka rue Hammem Rmimi Beb Souika Tunis.

2025400016DIVD2

Appel d'offre sous régime le mieux offrant

Vente d'équipement, de fournitures et de machines industrielles

SYNDIC DE FAILLITE BADREDDINE AIFA

Le syndic de faillite de la société «EMBEDDED SOLUTIONS & ANDVANCED» BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la vente d'équipements, fournitures et de machines industrielles et l'acceptation de l'offre le plus élevé.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau du syndic de faillite Maître Aifa Badreddine sis à la rue Abou Baker al Bakri immeuble oxor 2 / 3ème étage B3.5 - Montplaisir - Tunis, Tél : 71 906068/23322507 pour l'achat du cahier des charges.

2025400033DIVD2

Nomination du liquidateur

«La propriété commune de monsieur Mohamed El Bannouri et Madame Dorsaf AABIDI»

En vertu de l'ordonnance n°58281 rendue par le tribunal de Première instance de Tunis le 31 décembre

2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que Liquidateur de la propriété commune de Monsieur Mohamed Bannouri et Madame Dorsaf Laabidi pour assumer le Contrôle et la Gestion et les partager entre eux et la nomination de Madame Dorra Bougharka juge commissaire.

Pour plus d'information veuillez appeler le numéro : 71 559 671.

2025400041DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Rachid ben Ahmed ben Ali Halloul annonce la perte de titre de propriété n°03/5139 daté du 20 Août 2004, du terrain à usage d'habitation dénommé «Houssem» objet du titre foncier n°99054, d'une superficie de 493 m² et sis à Hammam Sousse gouvernorat de Sousse.

2025400042DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2018C00163APSF1 parue au JORT n°117 du 25 septembre 2018.

Lire en français : Nom : Société de développement et de citoyenneté.

Au lieu de : Nom : Société de croissance et de citoyenneté.

2025R00043RECZ9